

LE GUIDE DES ÉCO-GESTES

ORIGINE & PERSPECTIVES



INSEEC U.
RSE



TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE

Cadre législatif et réglementations	3-5
Objectifs de Développement Durable de l'ONU.....	6
Call to action : Aller plus loin dans sa démarche écoresponsable	7

ADOPTER LES ECO-GESTES : Comment et pourquoi ?

limiter sa consommation d'énergie	8
Réduire la pollution numérique.....	9
Modérer sa consommation d'eau.....	10
Diminuer sa consommation de plastique	11
Éviter le gaspillage de papier	12
Acheter écoresponsable	13
Améliorer la durée de vie de ses produits	14
Réduire le gaspillage alimentaire	15
Mettre en place le tri sélectif	16
Voyager écolo	17
Présentation de la campagne de sensibilisation aux écoGESTES Green Attitude 2021	18
Annexe 1	19
Annexe 2	20
Webographie	21

LOI GRENELLE 1 – ARTICLE 55

Les établissements d'enseignement supérieur représentés au sein de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), doivent consolider leurs engagements en répondant aux enjeux sociétaux notamment l'enjeu climatique en créant des campus durables, des formations et des programmes de recherche.

Suite à la [loi Grenelle 1](#) (article 55 du 3 août 2009), les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en place une démarche Développement Durable dite **Plan Vert**, qui optimise de façon durable la réduction des déchets à l'échelle du campus. Les objectifs de cette démarche sont de réduire de 2% la production des déchets et d'atteindre 75% de valorisation des déchets. De plus, l'article stipule que les établissements, dans le cadre du Plan Vert, pourront solliciter une labellisation sur la base de critères de développement durable.

Le [label DD&RS](#) (Développement Durable & Responsabilité Sociétale) s'inscrit dans la lignée de l'article 55 et aborde la question des déchets dans ses variables 4.1 "Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources" 4.2 "Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)"



LOI ANTI-GASPILLAGE & ECONOMIE CIRCULAIRE

La [loi AGEC](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, adoptée le 30 janvier 2020, entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources de la planète et la biodiversité. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la charte de l'environnement de 2004.

Avec cette loi, le Gouvernement entend accélérer significativement le changement des modèles de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. La loi est constituée de 130 articles permettant de lutter contre toutes les formes de gaspillage, et de transformer notre économie en économie circulaire en s'appuyant sur 5 axes :

- sortir du plastique jetable
- mieux informer les consommateurs
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- agir contre l'obsolescence programmée
- mieux produire

D'ici 2030, l'objectif de cette loi est d'atteindre -15% de déchets ménagers par habitant et -5% de déchets d'activités économiques. Elle fixe également un objectif de 100% de plastique recyclé d'ici 2025 ainsi que la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

Source : ecologie.gouv.fr



PRINCIPES DE RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES SUR LES DÉCHETS

La politique de l'Union Européenne en matière de déchets vise à rendre la gestion des déchets plus impactante en gérant les déchets comme une ressource.

Qu'est-ce qu'un déchet ?

"Est considéré comme un déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser." (article de la directive, article L.541-1-1 du Code de l'environnement).
"La directive cadre européenne précise au total 20 définitions, reprises dans le Code de l'environnement : déchet, déchet dangereux, producteur et détenteur de déchets, prévention, gestion des déchets, réemploi, recyclage... Elle précise également la distinction entre ce qui est déchet et ce qui ne l'est pas, ce qu'est un sous-produit, et prévoit la possibilité de sortir du statut de déchet." (article 5 et 6 de la directive, article L.541-4-2 et L.541-4-3).

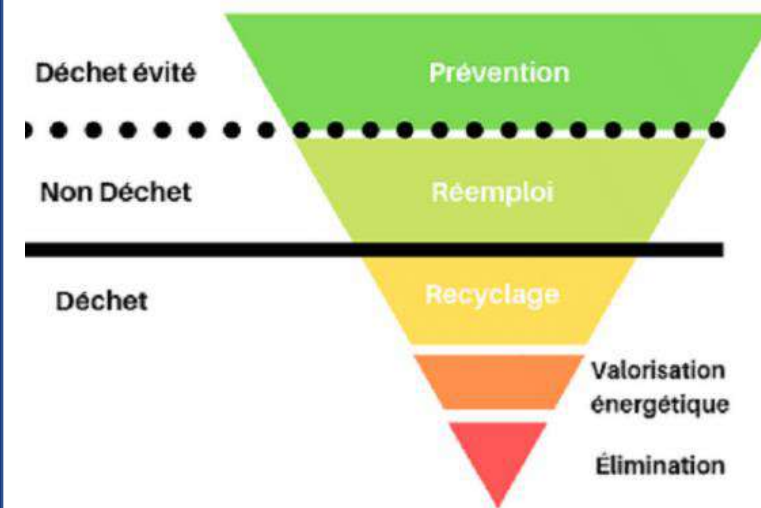
Comment sont traités les déchets ?

La réglementation européenne établit une hiérarchie des modes de traitement des déchets, visant à extraire du déchet la plus forte valeur dans l'objectif de réaliser des économies significatives de ressources et d'énergie.

Après la **prévention** qui intervient en premier, suivent :

- La préparation en vue de la **réutilisation** ;
- Le **recyclage** et la valorisation des déchets organiques par retour au sol ;
- Toute autre valorisation, notamment la **valorisation énergétique** ;
- L'**élimination** à retenir en dernier recours, si aucune autre valorisation des déchets n'est possible. Il existe deux modes d'élimination : l'incinération sans valorisation énergétique et le stockage (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).

Source : [ADEME](#)



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés au cœur de l'agenda 2030 adopté par les 193 États membres de l'ONU.

Dans le cadre des écogestes, l'engagement de nos campus en faveur du développement durable permet d'aborder les thématiques des objectifs de développement durable 6, 12, 13 et 14.

ODD 6 : 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion des déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

ODD 12 : 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production des déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

ODD 13 : 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

ODD 14 : 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

Source : focus2030.org



ALLER PLUS LOIN DANS SA DÉMARCHE ET SON ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

Une étude réalisée par le CREDOC pour l'ADEME et publiée en décembre 2019 montre que l'environnement est devenu un sujet majeur chez les 18-30 ans qui s'engagent davantage en tant que bénévoles pour des associations ou en manifestant pour le climat : en 2019 ils étaient près de 12% contre seulement 3% en 2016.

Cependant, les jeunes ne remettent toujours pas en cause leur modèle consumériste. Quotidiennement attirés par les nouvelles tendances, ils ont du mal à freiner leur consommation.

Les jeunes (18-24 ans), n'ont toujours pas réduit la fréquence de leurs voyages, 28% d'entre eux affirment avoir pris l'avion plus de deux fois durant les douze derniers mois.

Dans leur vie quotidienne, ils adoptent les écogestes de façon moins fréquente que la moyenne.

En effet, les jeunes sont moins nombreux à :

- trier leurs déchets
- consommer local et acheter des légumes de saison
- limiter leur consommation de viande
- réduire leur consommation d'électricité

Il faut agir.

En changeant quelques gestes de votre quotidien, vous contribuez à votre échelle à sauver la planète tout en améliorant votre qualité de vie. N'attendez plus pour prendre de nouvelles habitudes et devenir éco-citoyen!

Source : [Crédoc](#)



LIMITER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN

En France, le secteur du bâtiment, dont font partie les campus, représente 44 % de la consommation d'énergie, loin devant le secteur des transports (31,3%). Chaque année, le secteur du bâtiment émet plus de 123 millions de tonnes de CO₂, ce qui en fait l'un des domaines clés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique.

- Privilégiez l'éclairage naturel.
 - Éteignez les lumières en sortant d'une pièce.
 - Évitez d'utiliser la climatisation et pensez à aérer la pièce le matin.
 - L'hiver, chauffez raisonnablement la pièce.
 - Même en veille, votre ordinateur a une puissance d'environ 5 watts. Prenez le temps d'éteindre et de redémarrer votre ordinateur. Cela permet au matériel de "se reposer" et donc de durer plus longtemps et de faire des économies d'énergie.
 - Pour tout nouvel achat, vérifiez l'étiquette énergie : la classe A+++ concerne les appareils qui consomment de 20 à 50 % d'énergie en moins que ceux classés A+.
- Nouvelles étiquettes énergétiques à partir du 1^{er} mars 2021 : QR Code, 2 types de fonctionnement (partie gauche / droite), conso d'énergie sur 100 cycles.

Source : ecologie.gouv.fr



ÉVITER LA POLLUTION NUMÉRIQUE

Ordinateurs, assistants vocaux, tablettes, smartphones, montres connectées... Nous sommes de plus en plus équipés et sollicitons nos outils numériques quotidiennement, ce qui n'est pas sans conséquence.

La consommation mondiale de streaming vidéo émet chaque année 300 millions de tonnes de CO2.

Un Français recevrait, en moyenne, 936 newsletters par an. Leur envoi et leur stockage consomme plus de 9 kg d'émissions de CO2 par an.

-Nettoyez régulièrement votre boîte mail.

-Limitez le nombre de programmes et d'onglets ouverts.

-Optez pour un moteur de recherche éthique.

-Réglez votre smartphone en mode « économies d'énergie » et utilisez le « mode sombre » autant que possible. Un pixel noir consomme jusqu'à 60 % d'énergie de moins qu'un pixel blanc.

-Privilégiez le réseau Wi-Fi plutôt que la 4G lorsque c'est possible.

-Préférez des réunions audios plutôt que Visio. le flux de données en audio consomme beaucoup moins de bande passante que la vidéo

Source : [ADEME](#)



MODÉRER SA CONSOMMATION D'EAU

Nous consommons en moyenne 143 litres d'eau potable par jour et par personne en France. L'eau douce est une ressource rare. Elle représente 2,5% de toutes les eaux de notre planète. Il faut prendre les bonnes habitudes pour préserver cette ressource.

-Signalez les fuites. Une chasse d'eau qui fuit représente 25 litres par heure, ce qui équivaut à 220 m³ par an.

-Optez pour une douchette économe. Avec le même confort d'utilisation qu'une douchette classique, elle limite le débit de sortie de l'eau tout en optimisant la pression du jet. Vous réalisez ainsi jusqu'à 75% d'économie d'eau.

-Prenez des douches plutôt que des bains... Un bain consomme 150 à 200 litres d'eau, tandis qu'une douche moyenne consomme 60 litres.

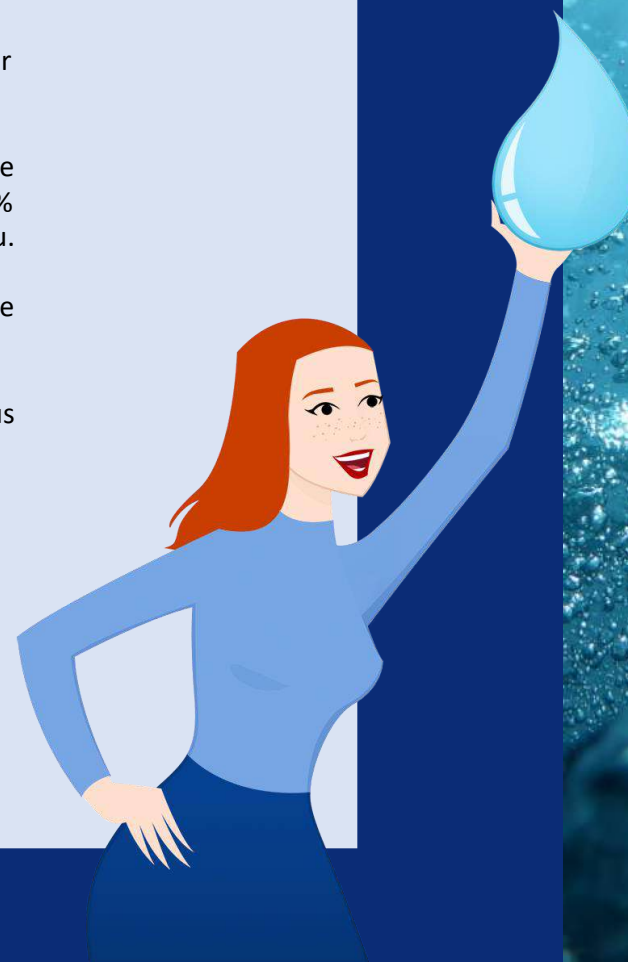
-Économisez l'eau de la douche en prenant des douches plus courtes, et en coupant l'eau en vous savonnant. Une douche courte en coupant l'eau pendant que l'on se savonne, demande 20 litres.

-Économisez l'eau du robinet en coupant l'eau dès que possible.

-Choisissez le bon débit de chasse d'eau.

-Ne jetez rien dans les toilettes.

Source : [ADEME](#)



RÉDUIRE SA CONSOMMATION DE PLASTIQUE

Pailles, couverts, boîtes à sandwich, couvercles de boissons, tiges pour ballons, confettis et piques à steak : depuis le 1^{er} janvier 2021, ces produits en plastique à usage unique sont interdits et les entreprises et établissements publics ne peuvent plus distribuer de bouteilles en plastique.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire programme l'interdiction progressive des différents objets plastiques jetables du quotidien, avec l'objectif d'atteindre zéro plastique à usage unique d'ici 2040. À partir de janvier 2022, tous les établissements recevant du public devront disposer d'une fontaine d'eau afin de réduire significativement la production de déchets, notamment des bouteilles en plastique.

Chaque année, 8,8 millions de déchets plastiques se déversent dans les océans, mettant en danger la faune marine et la santé humaine.

- Plutôt qu'une bouteille plastique à usage unique, optez pour une gourde réutilisable en inox.
- Réutilisez vos sacs pour faire vos achats (sacs en coton, paniers, sacs isothermes etc.).
- Achetez en vrac (idéalement, avec vos propres récipients).
- Recyclez ; tous les plastiques ne sont pas recyclables, veillez à vous renseigner pour savoir quels plastiques votre centre de recyclage traite.

En France, dès le 1^{er} janvier 2021, nous aurons désormais la possibilité d'apporter nos propres contenants dans les commerces, à condition que ceux-ci soient propres et adaptés à la nature du produit acheté. Par exemple, dans le cas d'achat de vente à la découpe, le vendeur pourra demander un type de contenant spécifique, respectant certaines normes d'hygiène. Un affichage en magasin pourra guider le consommateur dans cette démarche. De plus, lorsqu'un client viendra avec son récipient pour acheter une boisson, le vendeur devra lui proposer un tarif différencié, plus bas.

Source : [National Geographic](https://www.nationalgeographic.fr) / [ecologie.gouv.fr](https://www.ecologie.gouv.fr) 2020



ÉVITER LE GASPILLAGE DE PAPIER

Dans les entreprises tertiaires, le papier et le carton sont les principaux déchets : Ils représentent 80 % du contenu des corbeilles de bureau. On estime qu'un salarié imprime environ 28 feuilles de papier par jour et, au total, génère 70 Kg de papier par an. Le papier est facile à valoriser et se recycle jusqu'à 5 fois sans perdre de sa qualité.

- Économisez le papier, n'imprimez que lorsque c'est nécessaire.
- Optez pour du papier éco-labellisé et/ou recyclé.
- Imprimez systématiquement en recto-verso.
- Conservez le papier encore utilisable pour vous en servir de brouillon.

Initiative d'INSEEC Lyon pour réduire sa consommation de papier de façon ludique : la boîte à lire du Fond Decitre.

C'est une petite bibliothèque où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture et permettant de réduire sa consommation de papier !

Source : [ELISE](#)



ACHETER ÉCORESPONSABLE

En France, depuis 2002, la consommation de vêtements a augmenté de 60% et les vêtements sont gardés deux fois moins longtemps. moins de 1% des tissus de nos vêtements sont recyclés

Être un consommateur responsable, c'est choisir ses biens de consommation en fonction de ses besoins et de leur impact sur l'environnement.

Posons-nous les bonnes questions avant d'acheter un produit.

Se demander si ce nouvel achat est indispensable ?

S'il l'est, correspond-il à votre besoin et pouvez-vous l'acheter d'occasion ou le louer ?

Le produit comporte-t-il un label écologique ? Consomme-t-il beaucoup d'énergie ? S'il s'agit de vêtement, privilégiez les habits avec un ecolabel comme Ecolabel Européen, ou du coton biologique, qui auront moins d'impact que d'autres produits.

En raisonnant ainsi lors de vos achats, vous changerez rapidement et sereinement vos habitudes de consommation et diminuerez votre impact environnemental.

N'hésitez pas à télécharger une des applications dédiées au calcul de son empreinte carbone. Ces applications simples et ludiques mesurent l'impact écologique de nos achats du quotidien et nous proposent des alternatives responsables.

Source : [ADEME](#)



AMÉLIORER LA DURÉE DE VIE DE SES PRODUITS

Veillez à entretenir l'appareil et respecter ses conditions d'utilisation.

Un appareil détérioré peut souvent être réparé. Il peut également être récupéré puis reconditionné pour être revendu.

Si vous souhaitez changer de téléphone vous pouvez vous tourner vers le marché des téléphones d'occasion, reconditionnés à neuf en très bon état et à prix abordable.

Un vêtement peut être porté pendant de nombreuses années s'il est bien entretenu. Si vous n'en voulez plus, donnez-lui une seconde vie en le revendant, ou bien faites-en don à une association.

N'hésitez pas à acheter des vêtements de seconde main, beaucoup de friperies vendent des pièces vintages uniques à prix attractif.

Vous ne voulez plus de votre appareil ? Vous ne portez plus certains vêtements ? Donnez-leur une seconde vie : don, revente et tri dans les bornes textiles pour les vêtements.



RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire est un enjeu planétaire important.

En France, le gaspillage alimentaire représente en moyenne 30 kg par habitant par an, dont 7 kg d'aliments encore emballés, indique l'ADEME, qui estime à 10 millions de tonnes la quantité de pertes et gaspillage par an en France (2019). De plus, l'incinération de ces aliments génère des émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. Plus de la moitié (55%) du gaspillage alimentaire a lieu après la vente, chez le consommateur. Nous avons donc une grande responsabilité dans la réduction du gaspillage alimentaire.

Comment consommer de manière plus responsable ?

Consommer autrement est un moyen d'agir concrètement pour limiter l'utilisation des ressources disponibles.

- Consommez en vrac : cela permet non seulement d'éviter le suremballage mais aussi de n'acheter que les quantités nécessaires.
- Valorisez vos restes : le pain sec peut servir à nouveau pour faire une chapelure...
- Pensez consommation collaborative. Il existe plusieurs applications qui ont déjà fait leurs preuves : *Too Good to Go* permet aux citoyens de récupérer les invendus des restaurants à moindre coût.
- Compostez vos déchets alimentaires.
- Faites une liste de courses et n'achetez que le nécessaire.
- Évitez le suremballage.
- Privilégiez la consommation de fruits et légumes de saison et les produits issus de circuits courts.
- Limitez votre consommation de viande.

Source : [ADEME](#)



METTRE EN PLACE LE TRI SÉLECTIF

Le tri et la valorisation des déchets de bureau sont encore trop peu développés en France et les résultats sont bien inférieurs à ceux obtenus par le tri des papiers et des emballages au sein des foyers. Au bureau, seuls 20% des papiers, 2% des emballages boissons et 1% des gobelets seraient triés et réellement recyclés.

Avec son partenaire ELISE, INSEEC U. fait le choix de valoriser 100% des déchets de bureau en assurant leur recyclage et en créant des emplois solidaires. Des corbeilles sont mises à la disposition des collaborateurs. ELISE se charge de la collecte, du tri et du recyclage.

En 2021, une nouvelle obligation entre en vigueur en France pour renforcer le tri. La présence du logo Triman sera obligatoire sur les produits soumis à une règle de tri, son emballage, ou sur les documents fournis avec le produit. Il sera accompagné d'une information sur le geste de tri à effectuer.

- Pratiquez le tri sélectif et respectez les consignes locales.
- Renseignez-vous sur les points de tri.
- Évitez les produits à usage unique : optez pour une gourde réutilisable plutôt que des gobelets jetables...
- Produisez moins de déchets.

Sources : [recygo](https://www.recygo.fr) / [ecologie.gouv.fr](https://www.ecologie.gouv.fr)



VOYAGER ÉCOLO

En France, le secteur des transports est le premier émetteur d'émissions de CO₂. C'est le trafic routier qui pollue le plus l'air, et plus précisément la voiture individuelle. Trois quarts des français l'utilisent quotidiennement pour aller au travail. Un trajet sur deux fait moins de 5 km, et 5 km en voiture, c'est déjà plus d'1 kg de CO₂ émis.

Adaptez votre moyen de locomotion à vos déplacements.

Rouler à vélo permettrait d'économiser 650kg de CO₂ de par personne/an.

Assurez-vous du bon état du véhicule. Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 25 %.

Adoptez une conduite souple pour éviter les sursrégimes qui occasionnent une surconsommation de carburant de 20 %. Anticipez.

N'abusez pas de la climatisation. La surconsommation de carburant des véhicules due à la climatisation peut atteindre 10 % sur route et 25 % en ville. Moins de clim' c'est 15 % de CO₂ rejetés en moins sur 100 km.

Sources : [ecolab ADEME](#) / [securite.gouv.fr](#)



LA CAMPAGNE DES ÉCO-GESTES GREEN ATTITUDE 2021

La campagne Green Attitude 21 a pour objectifs d'informer et sensibiliser tous les acteurs d'INSEEC U. à la préservation de l'environnement en adoptant les bonnes pratiques au quotidien.

- Affiche générale Green Attitude : Groupe inclusif de 7 personnages pensé pour que tout un chacun puisse s'y identifier, notamment les étudiants, initiateurs du monde de demain. Un personnage par domaine d'importance : tri sélectif, énergie, eau, papier, achats, transport, et digital.
- Affichettes thématiques déclinées de l'affiche générale pour pérenniser la démarche écocitoyenne.



**GREEN
ATTITUDE**

INSEEC U.
RSE



COMMENT REPRENDRE LA MAIN SUR NOS CONSOMMATIONS ?

NOUS CONSOMMONS 3 FOIS PLUS QU'IL Y A 60 ANS, SOUS L'EFFET DU MARKETING AMBIANT QUI NOUS Pousse À REMPLACER SANS CESSER NOS BIENS. TOUT CELA A UN CÔTÉ, ÉCONOMIQUE MAIS AUSSI ÉCOLOGIQUE. ALORS, COMMENT LIMITER LES FRAIS ?

NOUS CONSOMMONS BEAUCOUP ET RENOUELONS TROP VITE



2,5 tonnes d'objets accumulés chez nous

EN RÉALITÉ 45 tonnes de matières mobilisées pour les fabriquer !

Jusqu'à 1/4 des émissions de gaz à effet de serre en France

- pollutions (air, eau, sol)
- consommation d'énergie
- accumulation de déchets

Des objets accumulés, pas toujours utilisés

- 99 équipements électriques et électroniques par foyer (dont 6 jamais utilisés)
- 60 % d'habits achetés en plus par rapport à 2002 et gardés 2x moins longtemps

LES BONNES QUESTIONS AVANT D'ACHETER UN PRODUIT



ET SI VRAIMENT ON ACHÈTE NEUF ?



Privilégier les produits de qualité et réparables, en vous aidant des labels www.ademe.fr/labels-environnementaux



Bannir les produits jetables (à usage unique). Après les sacs plastiques, la vaisselle jetable en plastique (assiettes, gobelets, pailles...) sera interdite au 1^{er} janvier 2020.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-consommation-responsible/>
<http://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-poids-carbone/>

COMMENT GARDER NOS OBJETS PLUS LONGTEMPS ?

CHACUN D'ENTRE NOUS PRODUIT UNE DEMI TONNE DE DÉCHETS PAR AN. C'EST 2 FOIS PLUS QU'IL Y A 40 ANS. POURTANT, ON GAGNERAIT BEAUCOUP À JETER MOINS, ET LA PLANÈTE AUSSI !

NOS POUBELLES DÉBORDENT



568 kg de déchets produits par habitant et par an (poubelles, conteneurs de tri, déchèteries) Source : Sinoé 2015



93 € HT/an par habitant pour payer leur traitement en 2014

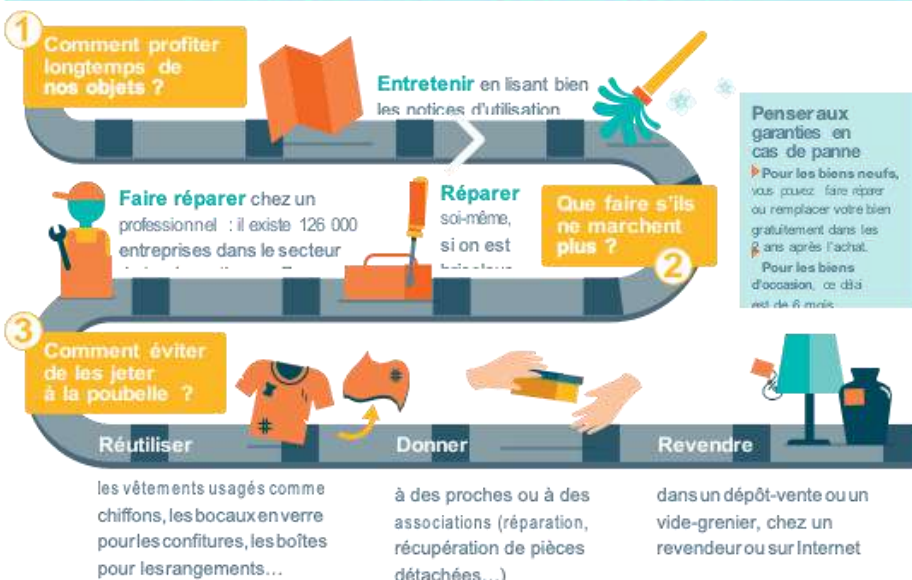


90 % des déchets plastiques en mer viennent de la terre

Le recyclage des déchets ne suffit pas !

Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, du moins pas à l'infini. Par conséquent, il faut en

LES SOLUTIONS POUR FAIRE DURER NOS OBJETS



DES NOUVEAUX LIEUX POUR UNE NOUVELLE VIE



Les ressourceries et recycleries : des lieux dédiés au réemploi, souvent animés par des ateliers et événements.



Les associations (Emmaüs, Réseau Envie...) qui proposent les objets récupérés et rénovés à prix modérés ou gratuitement.



Les ateliers de réparation, d'upcycling et de customisation pour réparer, transformer ou créer à partir d'objets de récupération.

SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Fin progressive de TOUS les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040

Exemples : bouteilles en plastique, tubes de dentifrice, bidons de lessive, sachets de salade...



2022



Au 1^{er} janvier, interdiction des suremballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg, des sachets de thé en plastique et des jouets en plastique distribués gratuitement dans les fast food.



Obligation d'avoir des fontaines à eau dans les établissements recevant du public.

2023

Au 1^{er} janvier, interdiction de la vaisselle jetable dans les fast food pour les repas servis sur place.

2024

Au 1^{er} janvier, interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des microplastiques.

2025

Au 1^{er} janvier, les lave-linge neufs sont dotés d'un filtre à microfibres plastiques.

2026

Au 1^{er} janvier, interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques (autres que les cosmétiques exfoliants ou gommages qui sont déjà interdits depuis le 1^{er} janvier 2018) comme les shampoings, produits de coloration, gels douche, démaquillants.

WEBOGRAPHIE

[ECOLOGIE.GOUV.FR](http://ecologie.gouv.fr) - Ministère de la Transition Écologique

[UN.ORG/SUSTAINABLEDEVELOPMENT](http://un.org/sustainabledevelopment) - Les 17 ODD de l'ONU

[ADEME.FR](http://ademe.fr) - Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

[REFEDD](http://refedd.org) - Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable

[ELISE.COM.FR](http://elise.com.fr) - L'expert français de la collecte et du recyclage de l'ensemble des déchets de bureau.





INSEEC U.
RSE



[RSE-GROUPEINSEC.COM](https://www.rse-groupeinsec.com)